

Espèces envahissantes : 8 – Le Ragondin

Le Ragondin



De l'exploitation pour sa fourrure aux milieux naturels...

Originaire d'Amérique du Sud, le Ragondin a été introduit en France pour sa fourrure. Ce gros rongeur peut peser entre 5 à 7 kg et mesurer entre 40 et 60 cm. Il est reconnaissable grâce à ses 4 grandes incisives orange, son museau et son menton blancs. Tous les individus présents en milieux naturels proviennent d'évasions ou ont été lâchés volontairement. Dès l'âge de 6 mois, cette espèce est capable de se reproduire, de façon incontrôlée et prolifique : 2 à 3 portées par an de 5 à 7 petits.

Il ne faut pas confondre le Ragondin avec le Castor, protégé au niveau national et dont la queue est plate. Ils se distinguent aussi dans leur façon de nager. Le Ragondin reste en surface, la tête et le dos hors de l'eau alors que le Castor a une nage coulée, le corps presque immergé.

Des dégâts visibles

Le Ragondin vit dans les eaux douces et calmes des étangs, marais, canaux... Il creuse les berges végétalisées, dans lesquelles il trouve refuge et nourriture, causant de nombreux dégâts :

- érosion progressive des bordures des cours d'eau ;
- dégradation des cultures (céréales, maraîchages, ...) pour son alimentation ;
- destruction de nids d'oiseaux.

Actuellement, hormis l'Homme et le Renard roux, il n'existe aucun prédateur pour réguler naturellement les populations.

Lutte contre sa propagation

L'ensemble du territoire du Parc est fortement colonisé par cette espèce. Les populations font l'objet de surveillance et d'actions de destructions (tirs, piégeages...) coordonnées par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles et les Fédérations Départementales des Chasseurs.